

Le mot du Maire

N°11

Dans ce numéro, vous retrouverez les grandes lignes des budgets votés en avril de cette année. Sans doute constaterez-vous que le budget principal de la commune est moins étriqué que les deux années précédentes.

Il n'y a cependant pas eu de miracle, les dotations globales de fonctionnement versées par l'État aux communes continuent de fondre comme neige au soleil, malgré les affirmations contraires.

Non, ce résultat est dû à une gestion rigoureuse, à un budget sincère et respecté, aux dépenses maîtrisées par les élus et l'ensemble du personnel communal, je les remercie encore pour leur concours.

Mais pas seulement, la clôture du budget annexe du lotissement col des Pieux a permis le reversement au budget principal de sa dotation initiale à la création de ce budget ainsi que l'excédent.

Mairie :

2, place du colonel Bertrand
26130 Saint-Restitut
Tél : 04 75 04 71 71
Fax : 04 75 96 71 68
mairie@saintrestitut-mairie.fr
www.saintrestitut-mairie.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi, mercredi, jeudi :
de 9h à 12h

Mardi : de 14h30 à 18h

Vendredi : de 9h à 12h
et de 14h30 à 18h

**Agence postale &
Point info tourisme**

3, place du colonel Bertrand
26130 Saint-Restitut
Tél : 04 75 49 81 80
Fax : 04 75 04 87 88
pointinfotourisme@
saintrestitut-mairie.fr

Horaires d'ouverture :

Ouvert toute l'année
Sauf dimanche et jours fériés

Lundi, mercredi, jeudi,
vendredi et samedi :

de 8h45 à 11h45

Mardi : de 13h45 à 18h

Ce n'est plus un serpent de mer, mais une réalité, la commune de Saint Restitut est propriétaire des carrières, qui appartenaient jusque-là aux « Carrières du Midi ». La commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux a fait l'acquisition le même jour de celles situées sur son territoire.

Cette opération a été rendue possible grâce au soutien financier de la région et des Espaces Naturels Sensibles du Département (ENS).

Afin d'obtenir ces aides, la commune a pris des engagements, outre le respect mémorial des lieux, des mesures de protection et d'information devront être prises et mises en place.

La création et l'installation de panneaux d'information sur les risques encourus à déambuler en dehors des sentiers balisés sera la toute première opération.

D'autres panneaux d'informations viendront, sur le décryptage de ce grand site, sur le travail des carriers, sur la faune, sur la flore, rares ou communes, qui s'épanouissent en ces lieux.

Pour ce faire un groupe (d'experts) est en cours de création, on y retrouvera Mylène Lert directrice du musée de Saint-Paul-Trois-Châteaux, des membres de la LPO (ligue de protection des oiseaux), de l'ENS, d'élus des deux communes ainsi que des membres d'associations impliquées dans la sauvegarde du patrimoine.

Bien que ce site emblématique soit selon dires d'experts, unique en France et peut-être en Europe, notre projet, n'est pas d'attirer des milliers de visiteurs, mais de préserver ce lieu afin de transmettre aux générations futures la mémoire gravée dans la pierre des carriers qui l'ont façonné.

Vous souhaitant un bel été à tous.

Yves Armand

RESULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2018

| BUDGETS | SECTION INVESTISSEMENT | SECTION FONCTIONNEMENT | RESULTAT DE L'EXERCICE |
|--------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| COMMUNE | 391 152,30 € | 279 513,90 € | 670 666,20 € |
| EAU ET ASSAINISSEMENT | 87 547,43 € | 96 460,91 € | 184 008,34 € |
| IMMEUBLE COMMERCIAL ET AUBERGE | - 9 905,29 € | 101 280,42 € | 91 375,13 € |
| LOTISSEMENT COL DES PIEUX | - 58 916,40 € | - 139 817,82 € | - 198 734,22 € |
| PARC PHOTOVOLTAIQUE | - 1 025,38 € | 12 141,65 € | 11 116,27 € |

Remarques :

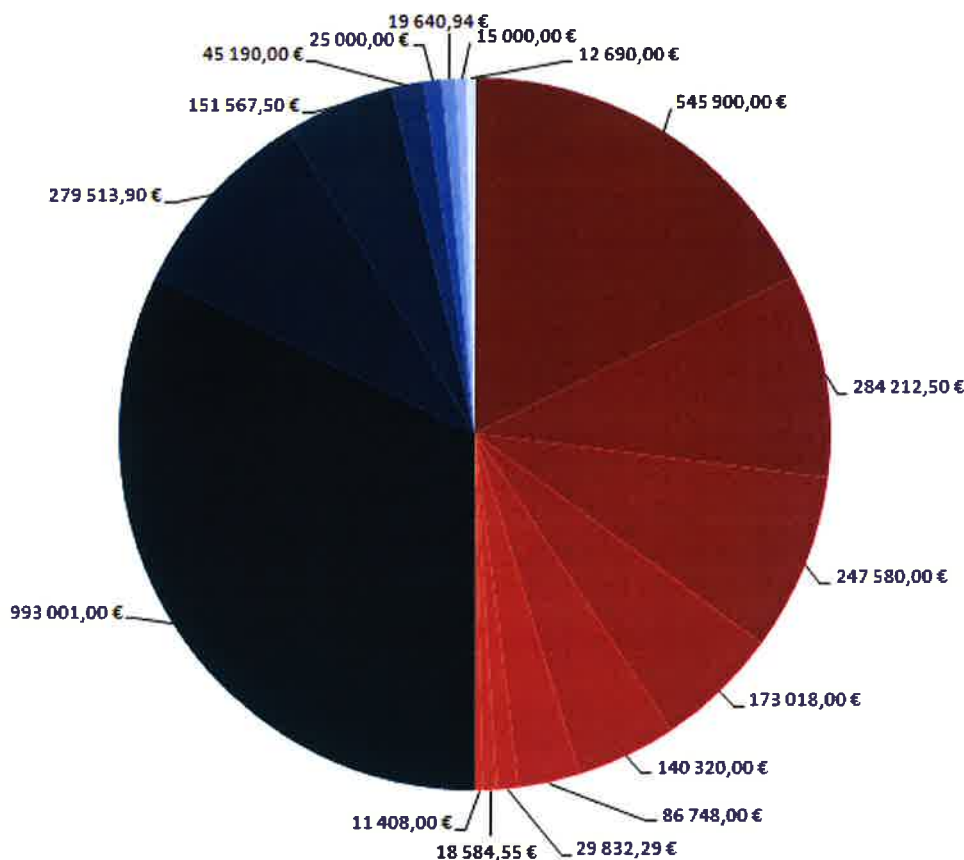
- Seul le budget annexe IMMEUBLE COMMERCIAL ET AUBERGE nécessite une subvention d'équilibre du budget principal de la commune.
- Le budget lotissement Col des Pieux est désormais clôturé avec un déficit 2018 de 198 734,22 euros et un excédent reporté de 2017 de 198 734,22 euros, soit un solde à zéro.
- Les taux de fiscalité communaux demeurent inchangés depuis 4 années consécutives.
- Les ressources fiscales de la commune sont de 569 euros/habitant contre une moyenne départementale de 520 euros/habitant pour la strate de référence.
- Les dotations et participations de l'Etat sont de 105 euros/habitant contre une moyenne départementale de 172 euros/habitant pour la strate de référence.
- Les charges générales de la commune sont de 150 euros/habitant contre une moyenne départementale de 181 euros/habitant pour la strate de référence.
- Les charges de personnel de la commune sont de 358 euros/habitant contre une moyenne départementale de 343 euros/habitant pour la strate de référence.
- Les charges réelles financières sont de 8 euros/habitant contre une moyenne départementale de 27 euros/habitant pour la strate de référence.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2019 ANNEXES

| BUDGETS | SECTION INVESTISSEMENT | SECTION FONCTIONNEMENT |
|--------------------------------|------------------------|---|
| EAU ET ASSAINISSEMENT | 338 946,42 € | 314 476,12 € |
| IMMEUBLE COMMERCIAL ET AUBERGE | 180 250,52 € | 110 209,04 € |
| PARC PHOTOVOLTAIQUE | 54 137,22 € | 107 785,23 € (recettes) 39 913,47 € (dépenses) |

BUDGET PRÉVISIONNEL 2019

FONCTIONNEMENT – 1 537 603,34 €



DÉPENSES

- Charges de Personnel
- Virement à la section d'investissement
- Charges de gestion générale
- Impôts et taxes
- Autres charges de Gestion
- Dépenses imprévues
- Charges exceptionnelles
- Dotations aux amortissements
- Charges financières

RECETTES

- Impôts et Taxes
- Report résultat fonctionnement
- Dotations et Participations
- Produits des services
- Atténuation de charges
- Amortissements
- Production immobilisée
- Autres Produits de Gestion

BUDGET PRÉVISIONNEL 2019

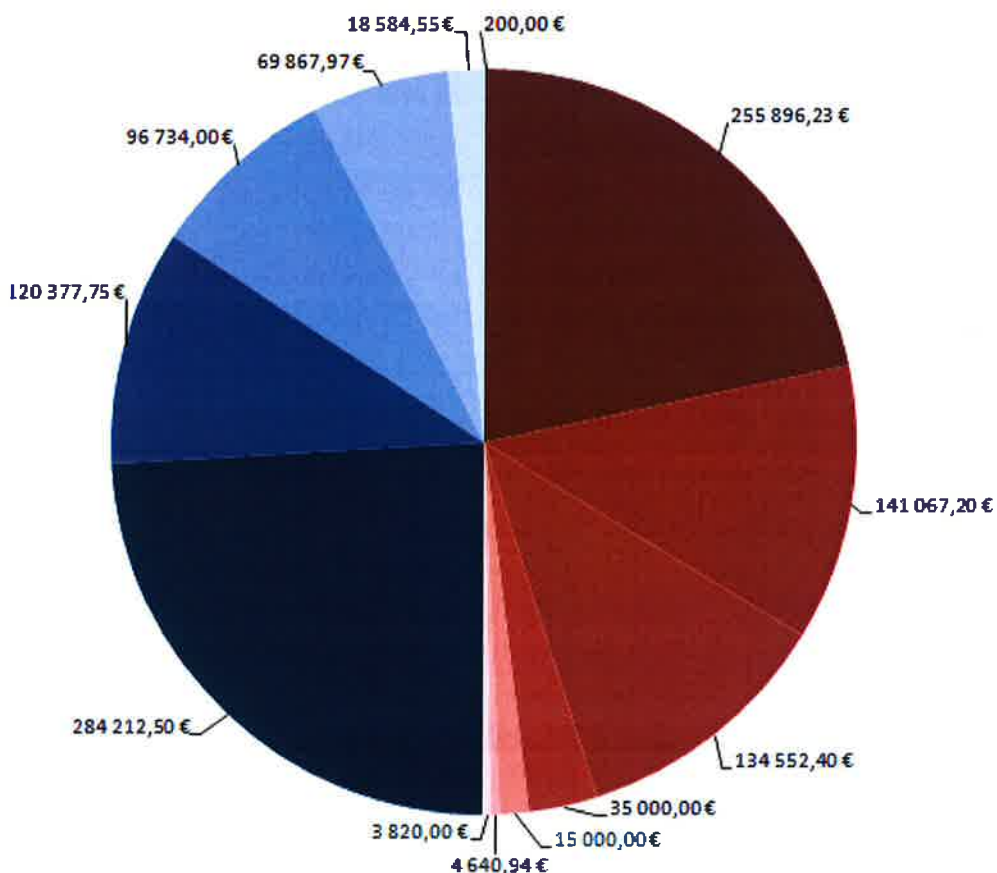
INVESTISSEMENT – 589 976,77 €

DÉPENSES

- Immobilisations en cours
- Emprunts et dettes assimilées
- Immobilisations corporelles
- Immobilisations incorporelles
- Travaux en régie
- Subvention Investissement
- Subvention équipement

RECETTES

- Virt de la Sect° Fonctionnement
- Solde section investissement
- Subvention d'investissement
- Dotations fonds divers
- Amortissement des immo.
- Emprunts et dettes assimilées



Naissances 2018

Clément AGOSTI
Samuel ALCARAZ
Nina ANIA MUTO
Eden BEAUQUIS
Nino BLANCHARD
Paul BREMAND
Louis DUFRESNES
Luis GAUTHIER
Matéo GROLET BOUQUET
Louis LAGRIFFOUL
Juliette LEGRAND
Lianna MARQUART
Alicia RIMBERT
Keiden ROEDERER
Thiago ROUX
Tiago SALVADO
Léana VARGAS



Mariages 2018

Maxime AGUILAR - Emmanuelle DEL PAPA
Joris BARCELO - Tania FERRER
Johann BERTRAND - Delphine BRUSSIER
Laurent COWE - Marion CORREARD
Sébastien GIRAUD - Sophie BARBIER
Claude HOULÈS - Patricia MUIZZO
Yannick LE GOFF - Véronique SOURDON
Kévin MAZE - Mélina FAURE
Alexandre NUTTIN - Adeline SPENGLER
Reza PASBAN DOWLATSHAHI - Chantal de BRION
Jérôme THEOLAS - Céline BEAUCHAMP
Baptiste VEYRENC - Héléna REBOUL



Décès 2018

Mohand ABASSI
Salvadore BAUMANN
Maurice BOUQUET
Yvonne CALVIER
Claude DEHUE
Bernadette GARIN
Raymond LOUBET

Geneviève MARTIN
Marie-Paule MORRA
Fernande PÔ
Michel ROSSO
Reymonde SEGUY
Antoinette VIENNE



AVIS DE RECHERCHE !

L'association des anciens combattants, recherche des jeunes motivés de 12 à 25 ans qui souhaiteraient devenir porte drapeaux.

Les amateurs peuvent contacter directement le président
Monsieur DECOCQ à l'adresse suivante :

herve-decocq@orange.fr



MARÇ AURÓS, ABRIÈU PLEIÓS, E MAI CHAUDET, FAN BULHIR LO PEIROLET.
MARS VENTEUX, AVRIL PLUVIEUX, ET MAI UN PEU CHAUD, FONT BOUILLIR LA MARMITE.

Le brûlage à l'air libre des déchets verts, c'est interdit !



Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !



Article 84 du « règlement sanitaire départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9 août 1978. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011. Chaque département de la région dispose également d'arrêtés préfectoraux spécifiques sur le sujet.

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité fortement émettrice de polluants : particules, hydrocarbures polycycliques, dioxine et furane. Outre la gêne pour le voisinage et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue donc à la dégradation de la qualité de l'air et génère des conséquences sanitaires pouvant s'avérer graves, avec une sensibilité accrue dans les zones urbaines et périurbaines mais aussi dans les vallées de montagne et en période de pics de pollution.



La combustion à l'air libre des déchets verts est peu performante et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.



Particuliers, professionnels et agriculteurs sont concernés par cette pratique.



DÉCHETS VERTS



Tontes de pelouses, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres végétaux issus des parcs et jardins.

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL



Tonte de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

Certaines collectivités de la région mettent à disposition des composteurs. Renseignez-vous !

LE BROYAGE ET LE PAILLAGE



Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Astuce : la tonte mulching, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.

LA DÉCHÈTTERIE



Les habitants en Auvergne-Rhône-Alpes ont accès à plus de **580 déchèteries réparties sur toute la région**. Ainsi, 99 % de la population est desservie.

Vous pouvez y déposer vos déchets verts : ils seront valorisés.

Certaines collectivités de la région proposent des aires de broyage des brousses ou des prestations de broyage à domicile.



Source : www.sinoe.org



Aujourd'hui, le recyclage évolue pour vous permettre de trier encore plus. En plus des papiers et emballages en carton, aluminium, acier et verre, vous pouvez désormais trier la **TOTALITÉ** de vos emballages en plastique et métal !

Toutes les
bouteilles



Tous les
flacons et
bidons



Toutes les
barquettes



Tous les
pots et boîtes



Tous les sacs
et sachets



Tous les films



Toutes les
bouteilles et
canettes



Toutes les
conserves et
barquettes



Tous les bouchons,
capsules, couvercles



Tous les emballages
métalliques



Et + d'emballages recyclés, c'est + de matières à réutiliser !



pull poaire



cintre



banc



équipements
automobiles



vélo



machine à laver